



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE

Préfecture de la Loire-Atlantique

Arrivé le

10 MAI 2017

SERVICE DU COURRIER - 3

La Directrice régionale des affaires culturelles

Direction régionale des  
affaires culturelles

Service régional de  
l'archéologie

Affaire suivie par :  
Jocelyn MARTINEAU  
02.40.14.23.68

Références : IA0440991700004-3

à

PREFECTURE de la Loire-Atlantique  
Direction de la Coordination et du Management  
de l'Action Publique - Bureau des Procédures d'utilité  
Publique  
6 Quai Ceineray  
BP 33515  
À l'attention de Mme Karine GAUTHIER

NANTES, le

03 MAI 2017

**Objet :** Archéologie préventive – Réception d'un dossier d'aménagement  
**Références :** MOISDON-LA-RIVIERE (LOIRE-ATLANTIQUE), 2017 - Champ Ricous -  
ZA48,04,46,10,52,53,37,5,34  
IA0440991700004  
Votre courrier du 22 février 2017  
Livre V du Code du patrimoine

Vous m'avez transmis le dossier d'aménagement visé en référence afin que j'évalue son impact sur d'éventuels vestiges archéologiques et que je détermine, le cas échéant, les mesures d'archéologie préventive nécessaires à mettre en œuvre.

J'ai l'honneur d'en accuser réception à la date du 6 avril 2017.

Après examen du dossier, je vous informe que, en l'état des connaissances archéologiques sur le secteur concerné, de la nature et de l'impact des travaux projetés, ceux-ci ne semblent pas susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique. Ce projet ne donnera pas lieu à une prescription d'archéologie préventive.

Mes services se tiennent à votre disposition pour vous apporter toutes les informations que vous jugerez utiles.

Pour la directrice régionale des affaires culturelles  
et par délégation  
L'adjoint au Conservateur régional de l'archéologie  
Conservateur en Chef du patrimoine

Jean-Philippe BOUVET